

PROCES - VERBAL

**de la séance du Conseil Communal de Renens
du jeudi 2 avril 2009
à la Salle de spectacles**

8ème séance 2008-2009

Présidence de M. Jean-Pierre Leyvraz, Président

Conseil communal – 8^{me} séance – 2 avril 2009

Le Président salue la Municipalité, le Conseil communal, les employés qui travaillent pour le Conseil, la presse et le public, et déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article 65 du règlement du Conseil, il prie Mme la Secrétaire de procéder à l'appel.

L'appel fait ressortir la présence de 60 conseillères et conseillers.

Excusé-e-s: 14 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM.:

Abderhalden Matthias	Barraud Olivier
Barraudy Pascal	Bonzon Arielle
Divorne Nicole	Joerchel Anhorn Bastienne
Kocher Nathalie	Kocher Christophe
Martinelli Gildo	Montalbano Laura
Reymond Bastien	Romano Giorno Gerarda
Studer Jacques	Von Gunten André

Absents: 3 conseillères et conseillers, soit Mmes et MM.:

Baumann Barbara, Berseth Verena, Depoisier Cédric.

Trois conseillères et conseillers sont arrivés après l'appel.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Adoption de l'ordre du jour.

Au point 14, "motions, postulats, interpellations" le Bureau a reçu les objets suivants:

- Postulat de la commission d'urbanisme sur les supports des moyens de communication.
- Postulat de Mme Line Rouyet pour une journée participative pour les jeunes de Renens.
- Postulat de M. Jean-Marc Reymond, intitulé "Qui va payer les égarements des CFF?"
- Postulat de M. Daniel Rohrbach, intitulé "Prendre avec".
- Motion de M. Roland Divorne, intitulée "Pour plus de sécurité à la gare de Renens".
- Interpellation de Mme Karine Clerc Ulloa sur la poste du village.

- Interpellation de Mme Karine Clerc sur les distributeurs à boisson et la vente de nourriture dans les préaux scolaires.
- Interpellation de M. Ali Korkmaz intitulée "Encourager les citoyennes et citoyens étrangers à utiliser leurs droits."
- Interpellation de M. Reza Safaï concernant la sécurité au parking du Censuy.
- Interpellation de M. Michele Scala pour des achats publics équitables.

Le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mars 2009.
- 3) Modifications éventuelles dans la composition des commissions permanentes.
- 4) Communications de la Présidence.
- 5) Communications de la Municipalité.
 - Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Byron Allauca et consorts au sujet de la procédure pour la prise d'emploi des personnes au bénéfice d'un permis de type F ou N.
 - Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Karine Clerc Ulloa et consorts relative à des éléments de statistiques sociales.
 - Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Irène Frei et consorts relative à la problématique des particules fines et de la pollution de l'air.
- 6) Communications éventuelles de la Commission des finances.
- 7) Communications éventuelles de la CARIC.
- 8) Communications éventuelles de la CUAT.
- 9) Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux.
- 10) **Motion** de M. Michel Brun «Cyber administration». Rapport de la commission chargée de préavis sur la prise en considération.
M. Pascal Golay, président-rapporteur.
- 11) **Pétition** pour une collecte des objets encombrants sans injustices dans la commune de Renens dès 2009.
M. Jean-Daniel Roulier, président de la commission des pétitions.
- 12) **Préavis No 71-2009** – Rénovation urbaine du secteur de la gare – Crédit d'étude pour la phase d'avant-projet.
Rapport de la commission d'urbanisme.
- 13) **Préavis No 72-2009** – Autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers – Demande supplémentaire de Fr. 7 millions.
Dépôt du préavis, discussion préalable.

- 14) Motions, postulats, interpellations.
 15) Propositions individuelles et divers.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 mars 2009.

Le **Président** ouvre la discussion sur le procès-verbal, qui n'est pas utilisée. Il est adopté à l'unanimité.

3. Modification(s) éventuelle(s) dans la composition de commissions permanentes.

Pas de modifications.

4. Communications de la Présidence.

Première communication: Résultats des élections partielles à la Municipalité (1^{er} tour):

Electeurs inscrits	12'428	Suffrages obtenus	
Bulletins rentrés	2'723	Rouyet Jean-Pierre	879 voix
Bulletins nuls	41	Rohrbach Daniel	777 voix
Bulletins blancs	22	Dupuis Jean-Marc	667 voix
Bulletins valables	2'660	Tendon Jérôme	317 voix
Participation	21.91%	Voix éparses	20 voix

Sur les 41 bulletins nuls, comme il va y avoir un second tour, il est utile de dire quelle était la faute la plus courante, qui a touché une quinzaine de votants, a été de mettre tout le carnet dans l'enveloppe en indiquant quel était le candidat choisi. Il s'agit bien de mettre une seule liste dans l'enveloppe, rappelez-le aux votants susceptibles de faire ce genre d'erreur.

Deuxième communication: Le 17 mai, en même temps que les votations fédérales, il y aura un deuxième tour. Il y aura deux listes: la liste RCDR avec M. Jean-Marc Dupuis et la liste Renens rose, rouge, vert, avec M. Jean-Pierre Rouyet. Il y aura besoin de plus de scrutateurs, la secrétaire prend volontiers note des volontaires.

Troisième communication: Suite à l'interpellation Rouyet et consorts sur le maintien des emplois pour les employés de TVRL et à la résolution voté par le Conseil sur ce sujet, la Municipalité a écrit la lettre suivante à Vaud-Fribourg TV SA:

"Par la présente, nous tenons à vous informer que lors de sa séance du 5 mars dernier le Conseil communal de Renens a tout d'abord déposé une interpellation relative au "maintien des emplois pour les employé-e-s de TVRL", suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la radiotélévision (LRTV), puis a déposé une résolution a ce sujet.

Le Conseil communal a manifesté son souci envers le personnel de TVRL qui a été licencié ou qui va l'être prochainement. En ce sens, il a accepté, lors de cette même séance, une résolution consistant à soutenir les employés de TVRL face aux licenciements dont ils font l'objet et exiger qu'une solution

satisfaisante soit trouvée pour leurs emplois Nous vous remettons, en annexe, copie de ladite résolution.

Par ailleurs, nous vous annonçons que la Municipalité soutient cette démarche et espère effectivement que Vaud Fribourg TV fera tout son possible pour réengager le personnel concerné et mettre sur pied un plan social pour les personnes qui auraient perdu leur emploi."

Vaud Fribourg TV SA, par la plume de M. Christophe Rasch, Directeur, a répondu en date du 31 mars en ces termes, avec copie au Conseil communal:

"Votre lettre du 17 mars dernier concernant l'avenir des employé-e-s de TVRL nous est bien parvenue et c'est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance de son contenu.

Par la présenter, nous souhaitons vous informer que c'est avec le plus grand soin que la société Vaud Fribourg TV SA gère la situation du personnel de TVRL et des autres télévisions locales vaudoises. En règle générale, ces employés sont privilégiés dans le processus d'engagement.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et vous remerciant de votre intérêt dans notre projet, nous vous prions d'agréer,(...)

Quatrième communication: M. Oppikofer, lors du dernier conseil, avait demandé deux choses au bureau: Qu'on envisage l'envoi par voie électronique des documents du Conseil communal, au moins pour les personnes qui le demandaient. Une réunion avec le Secrétaire municipal est prévue pour en parler. On pourra en dire plus lors du prochain conseil.

L'autre intervention de M. Oppikofer concernait le dépôt des motions et postulats. Au sujet de la procédure qui consiste à déposer la première fois et développer la seconde fois, on ne peut pas se contenter lors du dépôt de mettre un titre, parfois même très sibyllin, qui ne permet pas de se préparer pour la séance suivante. M. Oppikofer demandait que lors du dépôt, il y ait déjà le développement, et que ce n'est que la décision qui soit prise la séance suivante. Le Bureau est d'avis qu'il est vrai qu'on a besoin de plus qu'un titre lors du dépôt, mais n'est pas d'avis qu'on fasse le développement déjà lors du dépôt. Il demande donc que le Conseiller, lors du dépôt dise quatre à cinq phrases qui permettent de comprendre de quoi il s'agit, pour que les groupes puissent se préparer. Il demande que ce soit appliqué aujourd'hui déjà.

Le Président ouvre la discussion sur les communications de la présidence. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5. Communications de la Municipalité.

Le Président demande à la Municipalité si elle a d'autres communications que celles que les conseillers ont reçues par écrit.

Mme Marianne Huguenin, Syndique, apporte les salutations de la Municipalité et annonce une communication au nom du comité d'organisation de FESTIMIXX, la fête interculturelle qui aura lieu les 12 et 13 juin, qui fait un appel pour avoir des bénévoles, le vendredi de 17 h. à 01 h. et le samedi de 12 h. à 02 h. Il s'agit de trouver des bénévoles, dans le conseil et hors conseil, pour l'accueil des visiteurs au stand d'accueil, pour le soutien et l'accueil des artistes dans les loges, pour le service d'apéritif officiel du vendredi soir, les distributions de collations aux intervenants, les aides pour les changements de

plateau de scène, pour le contrôle de l'accès aux loges. Le service culture jeunes-sports prend les inscriptions, pour un engagement au minimum de 3 heures de présence. Mme Huguenin passe la parole à Mme Romano et M. Golaz sur la place du marché intermédiaire et l'opération cœur de ville.

M. Olivier Golaz, Municipal: "Les premiers coups de pioche du chantier "Cœur de ville" se sont accompagnés d'un certain nombre de mesures prises par la Municipalité afin de renforcer les activités au centre-ville de Renens. Le déplacement du marché hebdomadaire à la rue du Midi a constitué un premier moment fort dont le bilan à ce jour est positif tant du côté des étalagistes que de celui des usagers.

L'aménagement de cheminements piétonniers, d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite sur l'axe nord-sud, de supports à vélos en divers points autour du périmètre de chantier ainsi qu'une tarification préférentielle pour la première heure de stationnement au Parc Frehner et sur le parking provisoire à la Savonnerie sont autant d'éléments du dispositif mis en œuvre pour faciliter l'accès de tous au centre-ville et qui seront finalisés pour le coup d'envoi de la saison des animations le 4 avril prochain. Le nouveau parking de la Savonnerie est en fonction depuis une semaine déjà; il sera éclairé cette fin de semaine et les horodateurs seront posés début de la semaine prochain."

Mme Myriam Romano, Municipale, enchaîne également avec l'opération Cœur de ville. "Comme vous le savez, puisque vous avez voté le préavis municipal, la saison d'animation de la Rue Neuve, du marché et de la rue du Midi a été allongée de 2 mois. Elle se déroulera à la rue Neuve, où une scène a été installée. C'est l'occasion pour diversifier cette animation. En plus des traditionnelles animations du samedi matin, la Municipalité a en effet souhaité qu'un projet nouveau, tourné vers la création artistique puisse prendre ses quartiers dans l'espace urbain. De jeunes artistes prometteuses (au féminin, car nous n'avons que des artistes féminines dans ce projet-là) vont ainsi collaborer avec des commerçants, des habitants, des associations dans le cadre d'un projet qui s'appelle Transit. Elles vont faire s'exposer l'art dans la rue, en plusieurs étapes et de lieu en lieu.

Claudia Comte est la première à intervenir. Elle a déjà commencé cette semaine. Nous pourrons voir samedi 4 avril son œuvre d'art qu'elle aura sculptée à la tronçonneuse. Cette sculpture est faite à partir du tronc d'un tilleul de la Place du Marché.

Le 18 avril, elle orchestrera le travail de cinq sociétés locales invitées à semer des graines de fleurs sur un talus composé de cinq "toblerones" géants et réalisera les panneaux qui représenteront ces sociétés.

Ce projet fera intervenir d'avril à octobre 5 artistes plasticiennes et 2 performeuses et chorégraphes. Vous avez sur vos tables le dépliant qui présente tout le détail du programme et le descriptif de la première artiste. Les descriptifs des artistes suivantes viendront plus tard, sous forme d'affiches qui apparaîtront aux vitrines des commerces de Renens. Le concept est de découvrir au fur et à mesure, dans la ville, les œuvres d'art au fur et à mesure qu'elles se réalisent."

- **Le Président** ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. le Conseiller communal Byron Allauca et consorts au sujet de la procédure pour la prise d'emploi des personnes au bénéfice d'un permis de type F ou N.

M. Byron Allauca (Fourmi rouge) remercie la Municipalité pour la réponse à son interpellation déposée il y a deux mois. Il pense que l'attente est due à la réponse qu'il fallait recevoir des autorités cantonales. "La réponse confirme la difficulté qui existe pour

les personnes qui ont un permis de type F ou N, pour la prise d'emploi. Une fois qu'elles ont signé un contrat, elles doivent parfois attendre encore 50 jours, cela est énorme et décourage les employeurs qui parfois vont chercher ailleurs... C'est dommageable pour le canton, la commune, la Confédération, mais encore plus pour ces personnes. On parle partout beaucoup d'intégration, mais celle-ci passe avant tout par une activité lucrative. J'ai vu dans la réponse qu'il faut respecter certains articles de loi, mais je ne comprends pas comment certains cantons - Genève, par exemple - permettent de travailler dès la signature du contrat. Je me réserve le droit de revenir avec une résolution, un postulat ou une motion pour essayer de faire changer ce type de procédure pour l'engagement de ces personnes."

La parole n'est plus demandée sur ce sujet, la discussion est close.

- **Le Président** ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme la Conseillère communale Karine Clerc Ulloa et consorts relative à des éléments de statistiques sociales.

Mme Karine Clerc (Fourmi rouge) remercie la Municipalité pour sa réponse. Elle trouve que c'est très intéressant de voir ces chiffres. Elle manque de recul pour les analyser mais elle pense que cela permettra de mieux cibler les aides, de poser un regard nuancé et précis sur la situation sociale d'une partie de la population, de vérifier l'adéquation entre la demande et les besoins. Elle demande s'il est possible de recevoir cet outil d'estimation et d'analyse une fois par année.

Mme Myriam Romano, Municipale, prend note de la demande et s'engage à le faire.

La parole n'est plus demandée sur ce sujet, la discussion est close.

- **Le Président** ouvre la discussion sur la réponse de la Municipalité à l'interpellation Mme la Conseillère communale Irène Frei et consorts relative à la problématique des particules fines et de la pollution de l'air.

Mme Irène Frei (Les Verts) remercie la Municipalité pour sa réponse. "J'ai pris note, ainsi que le groupe des Verts, de la volonté de la Municipalité de développer les mobilités douces. Nous espérons que cela va pouvoir s'inscrire dans la réalité le plus vite possible. Nous estimons que c'est un bon début."

La parole n'est plus demandée sur ce sujet, la discussion est close, et le **Président** met en discussion les autres communications de la Municipalité.

M. Walter Siegrist (RDCR) désire revenir sur les communications orales au sujet de l'animation sur la place du marché. Il rappelle que lorsqu'il s'était opposé au projet, car 255 mille par année de plus pour animer deux mois de plus le marché, cela lui semblait surfait, on lui avait dit qu'il y avait en plus les panneaux. "Ces panneaux sont magnifiques, ils sont gros, ils sont biens, le seul problème, ils sont dix ans trop tard et trois ans trop tôt. Dix ans trop tard, parce que c'est aujourd'hui que j'apprends qu'il y a des commerçants au centre-ville ("cœur de ville et ses commerçants"), trois ans trop tôt parce qu'il faudra faire venir le chaland dans trois ans. Je défends les commerçants de la commune en entier, et si j'étais commerçant de Longemalle, Florissant ou d'autres quartiers, je m'opposerais à cette inégalité de traitement, du fait qu'on ne nous vende que les commerçants du centre-ville et on fait fi des commerces qui existent ailleurs dans la commune. Ayez une égalité de traitement, ce sera parfait. Au sujet des artistes, on nous a

dit qu'on pourrait voir l'œuvre se fabriquer. Or, je constate que samedi l'œuvre sera exposée, mais on n'a pas eu d'information pour nous donner l'endroit où cette œuvre était fabriquée. Je suis déçu et j'espère que par la suite la Municipalité fera le nécessaire afin qu'on connaisse et qu'on puisse voir l'évolution de l'œuvre comme cela a été dit." M. Siegrist fait en outre remarquer que le programme est imprimé dans une couleur rendant le tout presque illisible.

Marianne Huguenin, Syndique donne quelques réponses à M. Siegrist, en commençant par l'information. "On peut toujours faire mieux, mais l'information est sur le site, elle est dans le Carrefour Info, elle est donnée ce soir, on l'a donnée à la presse lundi avec un communiqué de presse. Pour la suite des actions, l'information va être intensifiée, car ce qui est intéressant, c'est non seulement voir l'œuvre, mais aussi la voir se faire. Quant aux panneaux dix ans trop tard, peut-être... mais en tout cas pas trois ans trop tôt, au contraire. Il faudra continuer cette action. J'entends aussi qu'il y a peut-être des inégalités. La Municipalité a pour l'instant choisi de favoriser le centre de Renens. Elle apprécierait qu'il y ait une association de commerçants pour avoir un partenaire et pour nous aider à intensifier ces actions de promotion économique, qui pour l'instant sont prises en charge entièrement par la Commune, sans participation demandée aux commerçants, aux entreprises. "

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge): Son groupe se réjouit des cours de sensibilisation au français à l'intention des enfants de langue étrangère et a une question à ce propos. On lit dans les communications qu'il y a deux groupes de dix enfants qui ont été constitués, Y a-t-il eu une limitation, y a-t-il une liste d'attente?

Mme Myriam Romano, Municipale répond qu'il n'y a pas de liste d'attente. Ces deux classes ont été remplies à partir des inscriptions prise au cycle initial. S'il devait y avoir des listes d'attente, on prendrait les dispositions pour que ces enfants puissent bénéficier de cette prestation.

Mme Nicole Haas Torriani (Fourmi rouge) au nom de Mme Nicole Divorne, excusée ce soir, remercie pour le passage de la rue du Midi, suite à son intervention du mois passé. De plus, Mme Torriani demande si on pouvait améliorer la signalisation du nouveau passage piétons devant la Poste.

La discussion est close sur les communications de la Municipalité.

6. Communications éventuelles de la Commission des finances.

Il n'y a pas de communication.

7. Communications éventuelles de la CARIC.

Mme Simone Szenyan, présidente, informe au sujet de l'assemblée générale ordinaire de Lausanne Région le 30 avril à Epalinges et encourage les Conseillers communaux, en particuliers les membres de la CARIC, d'y aller.

8. Communications éventuelles de la Commission d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Pas de communication.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux.

Pas de rapport

10. Motion de M. Michel Brun «Cyber administration». Rapport de la commission chargée de préavis sur la prise en considération.

M. Pascal Golay, président-rapporteur, donne lecture de son rapport.

La commission chargée d'étudier la motion de M. Michel Brun sur la cyber administration s'est réunie dans la salle de municipalité le lundi 23 février 2009.

Les municipaux présents étaient Mme la Syndique Marianne Huguenin (Administration générale) et MM. Olivier Golaz (Sécurité publique – informatique – population) et Jean-François Clément (Finances – cultes).

La commission était composée de MM. Michel Brun, Jean-Marc Dupuis, Nicolas Freymond, Thierry Oppikofer, Jean-Marc Reymond, Eugène Roscigno, Jean-Pierre Rouyet et Pascal Golay, président rapporteur.

L'Administration communale était représentée par Mme Laure Bonnevie (Site internet, Communication), MM. Jean-Daniel Leyvraz, (Secrétaire municipal) et Olivier Fontanellaz (Chef de service informatique et population).

Après une rapide présentation des participants, le Président donne la parole à la municipalité.

Introduction de la municipalité

Mme la syndique précise qu'il n'y a pas eu à ce jour de discussions de fond sur le principe de cyber administration à Renens. Le site www.renens.ch existe mais il est plus informatif que consultatif même si certains documents y sont bien téléchargeables.

L'application d'une cyber administration n'est pas si simple à mettre en place. Quels moyens faut-il mettre pour la développer ? Y a-t-il une forte demande des usagers ? Mme Bonnevie nous présente comme exemple le cas de Morges avec un préavis datant de 2008 reposants sur une étude des besoins développés par un questionnaire distribué aux utilisateurs et aux membres du personnel communal. Il propose de mettre une personne à plein-temps sur une étude de projet planifié sur 4 ans (2011).

Actuellement à Renens, les internautes peuvent prendre contact avec les divers départements de la commune. Certains formulaires peuvent être complétés en ligne (par exemple pour l'inscription dans la commune). On peut également y télécharger beaucoup de documents comme les mises à l'enquête, la liste des sociétés locales, etc...

Par contre il n'est pas possible de s'inscrire sur des registres ou de louer des salles comme le refuge. D'autre part, il y a très peu de retour de services dont les formulaires sont actuellement en ligne.

Développement de la commission

Qu'est-ce qu'on entend par Cyber administration ?

Le constat est clair : nous sommes très en retard sur les autres pays. Toutefois la commission indique qu'il n'y a aucune urgence. Le délai de 4 ans indiqué par l'exemple de Morges est estimé beaucoup trop court. L'objectif est de préparer le futur par étapes et de le faire en fonction de ce qui existe et de ce qui se proposera sur les 10 ou 15 ans à venir.

Le but de la cyber administration n'est pas de supprimer du personnel existant mais peut par contre diminuer son augmentation et donc son coût dans l'avenir. Il n'est pas non plus dans l'idée de supprimer la relation entre le personnel et les habitants.

Il faut donc une vision et définir les besoins. Dans le même cadre, il faut non seulement développer le guichet « cyber » en même temps que le concept de guichet unique afin de ne pas pénaliser les personnes « allergiques » à l'informatique.

Un commissaire précise qu'il faut bien se renseigner sur les différents standards pour ne pas se faire piéger lors du développement. Par exemple, la confédération impose le format dit « ECH » pour les protocoles de données.

M Fontanellaz indique à ce sujet qu'au niveau de la commune, il y a déjà eu beaucoup de progrès, notamment grâce à l'adoption du programme SIA déjà aux normes ECH. Il est d'ores et déjà prévu qu'un certain nombre d'informations liées à SIA seront implémentées dans le site internet de la commune.

Un autre commissaire propose de prendre contact avec l'administration Neuchâteloise qui utilise déjà le guichet unique depuis plus de 10 ans.

Propositions de la commission

À court et moyen terme (peu de développement, coûts faibles)

- Donner un listing de prestation (qu'est-ce qui existe, qu'est-ce qu'on peut faire, qu'on ne veut pas faire).
- Faire une étude (sondage) auprès des internautes et du personnel sur les besoins en cyber administration.
- Centraliser les documents par cas (par exemple, tous les documents sont regroupés pour une arrivée dans la commune, pour organiser une manifestation, pour louer une salle, etc...)

À moyen terme (développements nécessaires)

- Montrer quelque chose de concret (Réservations online du refuge ou des abonnements CFF).

À plus long terme (automatisation des processus)

- Chaque demande réclame un formulaire rempli en ligne par l'utilisateur et déclenchant automatiquement une action à la commune.

La commission propose à l'unanimité de renvoyer cette motion à la municipalité avec demande de réponse par un préavis d'intentions."

Le Président ouvre la discussion sur ce rapport.

Marianne Huguenin, Syndique, annonce que la Municipalité accepte cette motion, d'autant plus qu'elle demande un préavis d'intention. L'exemple de Morges montre que la mise en place d'une cyberadministration est un processus long et compliqué. Morges a engagé une personne à plein temps pendant quatre ans pour une étude.

Le Président fait voter sur l'envoi de cette motion à la Municipalité. C'est à l'unanimité qu'elle est envoyée à la Municipalité.

11. Pétition pour une collecte des objets encombrants sans injustices dans la commune de Renens dès 2009.

M. Jean-Daniel Roulier, président de la commission des pétitions, lit son rapport:

"La commission des pétitions s'est réunie le 12 février 2009 à 19 h. au CTC. Elle était composée de Mmes Danielle Ayer, Marinella Bianchi Rojo, Brigitte Rohr, Line Rouyet, Simone Szenyan-Reymond et de MM. Laurent Desarzens, Pascal Golay, ainsi que de M. Jean-Daniel Roulier, président-rapporteur.

La Municipalité était représentée par M. Michel Perreten, accompagné de M. Alain Peneveyre, chef de secteur.

MM. Roland Delapierre et Serge Herren représentaient les pétitionnaires.

Lecture de la pétition:

La Municipalité a décidé de supprimer totalement le ramassage des objets encombrants au porte-à-porte dès 2009 et de le remplacer par une solution mixte de déchetterie mobile complétée par un service sur rappel payant pour personnes à mobilité réduite, handicapées, âgées, qui n'ont pas de véhicule.

Nous ne pouvons pas admettre que ces personnes doivent payer 50.- à chaque fois qu'elles voudront jeter un objet encombrant, alors qu'elles pouvaient jusqu'à présent le déposer sans frais devant leur domicile.

Le revenu de ces personnes étant déjà très bas, leur faire payer à cause d'un handicap, de l'âge ou d'un problème de santé (ne pouvant pas amener elles-mêmes leurs déchets à la déchetterie directement) est une injustice.

De plus la loi oblige à une égalité entre les personnes valides et invalides; cette loi n'est pas respectée en facturant aux personnes invalides le service sur appel.

Nous, soussignés habitants de Renens, ne comprenons pas comment la Municipalité peut mettre en place un tel service à la population, qui est techniquement et financièrement plus compliqué que le ramassage trimestriel, sans même l'avoir consultée.

C'est pourquoi nous demandons à la Municipalité de revenir au système de ramassage en vigueur jusqu'à la fin de l'année 2008, soit un ramassage trimestriel des objets encombrants.

La pétition est signée par 132 personnes.

M. Perreten explique que, si vous ne pouvez pas ou ne voulez pas vous rendre à la déchetterie par vos propres moyens, il est possible d'appeler le Centre Technique Communal pour obtenir un ramassage personnalisé d'au maximum 3 objets volumineux pris en charge en bas de chez vous, au tarif de fr. 50.-. Il est même envisageable d'offrir la gratuité de ce service aux personnes à mobilité réduite et à revenus modestes.

Les habitants de Renens disposent de deux déchèteries, une à Bussigny, l'autre à Malley. Alors que plusieurs communes ont tout simplement supprimé le ramassage des déchets encombrants, Renens va mettre en service un système de déchetterie mobile, 10 fois par année, aux emplacements suivants: Baumettes, parking du tennis, Centre, parking de l'Eglise Catholique, Florissant, collège de Florissant, Piscine, parking de la piscine et Simplon, zones bleues à côté de la garderie "Les Globe-Trotteurs".

Ces explications et ces précisions ont rassuré les représentants des pétitionnaires.

La commission des pétitions, à l'unanimité, propose au Conseil Communal de classer cette pétition «sans suite».

Le Président indique qu'il a un problème de règlement et donne lecture de l'article 61 du règlement du Conseil: "*Si l'objet de la pétition relève de la compétence du Conseil (Art. 4 LC), la commission propose soit de prendre la pétition en considération et de la transmettre à la*

Municipalité pour étude et rapport, soit de ne pas la prendre en considération en ordonnant son classement.

Si la pétition concerne la gestion de la Municipalité, la commission propose de la renvoyer à la Municipalité pour liquidation conformément aux règles légales.

Si la pétition est classée sans suite, le bureau en informe le ou les pétitionnaires."

Il y a donc une différence si c'est une pétition qui concerne seulement la gestion de la Municipalité, ou si c'est une pétition où le Conseil a des compétences. La Municipalité a pu supprimer l'ancienne façon sans déposer de préavis, elle pourrait aussi décider de la réintroduire sans déposer de préavis, donc c'est de sa gestion propre. Dans ce cas-là, on ne peut pas retenir la pétition, on est obligé de la transmettre; on n'a pas d'autre solution.

Cela dit, il ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Rouyet (Fourmi rouge) lit dans le rapport "il est même envisageable d'offrir ce service aux personnes à mobilité réduite et à revenus modestes". Le groupe Fourmi rouge demande une promesse de la Municipalité, assortie de règles d'usage.

M. Michel Perreten, Municipal, est d'accord avec M. Rouyet.

Le Président demande au Conseil de voter le renvoi à la Municipalité pour liquidation conformément aux règles légales. Le Conseil trouve qu'il n'est pas nécessaire de voter, puisqu'on ne peut pas exprimer d'avis contraire.

12. Préavis No 71-2009 – Rénovation urbaine du secteur de la gare – Crédit d'étude pour la phase d'avant-projet.

M. Ali Hemma Devries, président de la commission d'urbanisme, lit un résumé du rapport ci-dessous:

Préambule :

La commission chargée d'étudier le préavis no 71-2009 s'est réuni le lundi 9 mars au CTC à 19h30. Elle était composée de Mmes Line Rouyet et MM. Robert Mulupo, Eric Aeschlimann, Reymond Gauthier, Laurent Desarzens, Jean-Pierre Rouyet et Ali Hemma Devries, Président rapporteur. La Municipalité était représentée par Mme TInetta Maystre, municipale, M. Jean-Francois Clément, municipal et M. Martin Hofstetter, urbaniste. Du côté des CFF infrastructure M. Bernard Knupfer en était le représentant.

Sont excuses : Mmes Marinella Bianchi Rojo, Raquel Vega, Laura Montalbano et MM. Lucas Ferrini, André Von Gunten

Objet du présent préavis

Le présent préavis a pour objet l'obtention de la part du Conseil communal d'un crédit d'étude d'un montant de Fr. 132.000.-- représentant la part de la Ville dans la phase d'avant-projet de la rénovation urbaine du secteur de la gare. Ce montant concerne un projet d'espace public et couvre la partie du projet à la charge de la collectivité.

Résumé de quelques considérations à propos du contexte dans lequel s'inscrit ce préavis no 71-2009 échangées entre les commissaires, les représentants de la Municipalité et ses services, ainsi que CFF Infrastructure en regard du présent préavis

Ce préavis engage divers acteurs – les quatre communes de l'ouest lausannois à savoir : Renens, Chavannes-Près-Renens, Crissier et Ecublens ; le Canton par le Service de la

mobilité et du Département des Infrastructures, la Confédération (si elle rentre en matière de financement) ; la Division Infrastructures des CFF, les TL ; La Division Immobilier CFF s'occupant du développement du projet immobilier.

La gare de Renens fête ses 100 ans en 2009. L'âge faisant, elle nécessite un réaménagement tant au niveau du bâti que des alentours. Elle est devenue au fil des années une station de grande importance en regard de l'augmentation du trafic ferroviaire, du M1 et des TL. Sa configuration actuelle n'est plus adaptée aux exigences de ce trafic pluriel, tant au niveau des véhicules que des passagers. A titre d'exemple : les quais, les marquises datent des années 50 et elles ne répondent plus de manière satisfaisante à l'augmentation des voyageurs, ni aux normes d'accessibilités pour personnes à mobilité réduite.

Ce projet de réaménagement de la gare de Renens a pu démarrer dans le cadre du SDOL (Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois). La gare et ses alentours ont été un sujet d'un concours d'architecture et de débat public. Actuellement, le projet gagnant ainsi que les autres projets sont visibles à la rue Epenex 2 (à côté de la gare).

Buts et enjeux de ce réaménagement:

Pour la commune de Renens, un enjeu essentiel réside dans la coordination de ce projet avec d'autres études ou réalisations en cours, telle que la Place du marché.

Au niveau de l'Ouest Lausannois, le développement coordonné de l'urbanisation et des transports en commun vont de pair (le projet d'une liaison par tram de la Blécherette à Bussigny en passant par Renens est un exemple).

Au niveau de la région, Renens sera dans un futur proche la 3^{ème} gare de Suisse Romande en termes de trafic de voyageurs. (Augmentation importante de la population dans les 20 prochaines années en lien avec la densification de l'habitat)

Sur le plan national, Renens représente un nœud ferroviaire de grande importance. Le débat sur la 4^{ème} voie entre Lausanne et Renens et sur la 3^{ème} voie à partir de Renens est d'actualité.

La répartition des frais entre les quatre communes suit une logique territoriale, la ville de Renens prend à son compte la moitié des coûts incombant aux communes. Chavannes prend à compte le quart, quant à Crissier et Ecublens, ils se partagent par moitié le dernier quart.

Outre sa transformation, son réaménagement et sa modernisation, la gare de Renens selon le lauréat gagnant « Rayon Vert » sera accessible par une passerelle végétalisée du nord au sud et vice et versa. Comme dit dans le préavis, les composants du concept « Rayon vert » ont été identifiés et dissociés, ceci afin de pouvoir travailler chaque élément tout en maintenant une cohésion de l'ensemble. Les lots suivants ont été identifiés :

- lot 1, les infrastructures ferroviaire des CFF
- lot 2, les projets immobiliers des CFF
- **lot 3, l'espace public** (avant projet de ce préavis)
- lot 4, les transports publics lausannois
- lot 5, assainissement phonique du bruit ferroviaire
- lot 6, activités transversales entre tous les lots

Il nous est dit que ces divers lots ont une logique géographique, urbaine et constructive et ils permettent de visibiliser tous les partenaires en regard de leur contribution.

Le calendrier de cette rénovation est conditionné par les délais fixés par le programme du fond d'infrastructure de la Confédération, soit le dépôt d'un avant projet en automne 2009 et un démarrage des travaux dont la durée est évaluée à 4 ans. Ce calendrier serré est très restrictif.

Avec ce projet, la Ville de Renens se trouve face à une conjonction d'intérêts et d'opportunités intéressantes. L'avant-projet permettra de vérifier que l'investissement dans les transports et la mobilité douce se trouve englobée dans un projet de rénovation urbaine moderne et attrayant.

Les réponses aux questions des commissaires en vrac :

Ce projet de réaménagement de la gare n'englobe pas la partie Est (gare de triage). Pour M. Bernard Knupfer, il n'est pas question de délocaliser cette gare de triage ; les CFF ont besoin de cette zone marchande à Renens. Quant aux nuisances sonores et esthétiques rien n'est prévu actuellement. Par contre la question se posera lors de la mise en œuvre du projet de la 4^{ème} voie ; à ce moment-là ce secteur sera pris en compte.

En ce qui concerne les travaux au niveau des voies et des quais, une planification serrée est à l'étude. Il semble, selon M. Knupfer que les CFF peuvent compter sur une certaine réserve pour garder et garantir une certaine fluidité du trafic. Une des possibilités est l'étalement des travaux.

Le bâtiment de la gare ne sera pas touché à l'extérieur (il est classé), par contre son intérieur sera entièrement réaménagé.

Une aire de stationnement pour cars (afin de pouvoir déposer ses passagers) n'a pas été pensée. Il est dit que cet aspect de la question sera vérifié.

A la question de l'engagement et de la répartition financière des autres communes, il est répondu que tous les partenaires se sont mis d'accord sur cette répartition.

Une certaine inquiétude quant à la pente de la rampe de la passerelle (9%) interpelle au niveau des risques pour les divers usagers (piétons cyclistes, etc), d'autant plus qu'elle débouche sur un trottoir étroit. Cet aspect sera étudié.

A la question que représente la somme de fr. 301'141.-- ce montant est le coût des travaux de « rayon vert ».

Suite à ces échanges nourris, tous les commissaires présents ont accepté les conclusions de ce préavis."

Le Président ouvre la discussion, qui n'est pas utilisée. Il passe donc au vote des conclusions, qui sont adoptées à l'unanimité.

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis N° 71-2009 de la Municipalité du 16 février 2009,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ALLOUE à la Municipalité un crédit de Fr. 132'000.-- pour l'étude d'avant-projet pour la rénovation urbaine du secteur de la gare.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3721. 5010.109 "Gare de Renens - étude du nouveau passage ouest et réalisation chantier N° 2".

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} janvier 1990) sur la comptabilité des communes.

Mme Tinetta Maystre, Municipale, remercie le Conseil de cette confiance. C'est un vote important, ce projet va nous occuper pendant de longues années et a déjà fait l'objet de trois séances publiques, mais c'est la première fois que le Conseil se prononçait officiellement à ce sujet. Bon vent pour la suite de cette étude, qui devrait être déposée à la fin de cette année.

13. Préavis No 72-2009 - Autorisation générale de procéder à des acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers - Demande supplémentaire de Fr. 7 millions.

Le Président ouvre la discussion préalable, qui n'est pas utilisée. La commission des finances a demandé de se charger de ce préavis, et a demandé que la date soit reportée au 21 avril. Le Président met cette proposition en discussion. La parole n'est pas demandée, cette proposition est acceptée.

14. Motions, postulats, interpellations.

- Postulat de la commission d'urbanisme sur les supports des moyens de communication. Dépôt du postulat.

M. Ali Hemma Devries, président de la CUAT: "La Commission d'urbanisme s'est réunie la semaine passée et a étudié un projet dont elle souhaite faire un postulat. Par moyens de communication, c'est par exemple la fourniture par câble, par voie souterraine, ce qui concerne la téléphonie (antennes mobiles, microcellules)."

La parole n'est pas demandée sur ce sujet.

- Postulat de **Mme Line Rouyet** (PSR) pour une journée participative pour les jeunes de Renens. Dépôt du postulat: Il s'agit de mettre sur pied une journée de présentation et de discussion des activités politiques de la commune pour les écolières et écoliers en fin d'école obligatoire.

La parole n'est pas demandée sur ce sujet.

- Postulat de **M. Jean-Marc Reymond** (Arc en ciel), intitulé "Qui va payer les égarements des CFF?" Dépôt du postulat: "Dans un élan mercantile et relativement irresponsable, les CFF ont autorisé la vente l'alcool au travers de la COOP sur leur territoire, autorisation qui semble-t-il leur a été retirée, au vu des conséquences que cela engendrait. La sécurité à la gare de Renens: qui va assurer celle-ci, qui va se substituer

à ses différents manquements? On a l'impression qu'on veut reporter sur la collectivité publique les coûts que les CFF ont engendrés."

La parole n'est pas demandée sur ce sujet.

- Postulat de **M. Daniel Rohrbach** (PSR), intitulé "Prendre avec". Dépôt du postulat: "Mardi matin passé, j'ai entendu une émission qui s'appelle les Urbanités à la RSR. Dans cette émission, ils parlaient d'un postulat déposé dans une séance commune des conseils généraux des villes du Locle, de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel, afin d'améliorer l'utilisation des transports publics. Dans cette émission, ils disaient également qu'à Berlin toute la famille voyage avec un seul abonnement. J'ai trouvé l'idée excellente, et dépose un postulat pour l'introduction de la règle du "prendre avec". Les porteurs d'abonnement devraient avoir la possibilité d'inviter n'importe quelle personne à utiliser les transports publics avec soi gratuitement, en dehors des heures de pointe, par exemple pour aller au restaurant, au cinéma, etc".

La parole n'est pas demandée sur ce sujet.

- Motion de **M. Roland Divorne** (RCDR), intitulée "Pour plus de sécurité à la gare de Renens". Dépôt: "Le Conseil vient d'accepter le préavis N° 71 pour le crédit d'étude pour la rénovation de la gare. Ce préavis parle de la rénovation urbaine et de mobilité. Mais omet le volet de la sécurité des usagers, des habitants du secteur et des biens publics. Cette motion a pour objectif de la compléter et demandant à la Municipalité d'évaluer tous les moyens afin d'améliorer au plus vite la sécurité dans ce secteur sensible y compris par des moyens de vidéosurveillance."

La parole n'est pas demandée sur ce sujet.

- Interpellation de **Mme Karine Clerc Ulloa** (Fourmi rouge) sur la poste du village.

"La presse nous fait part du projet de la direction de la poste de fermer environ 500 offices de postes en Suisse.

Le Comité de défense de la poste de Renens village est très attentif à ces prévisions, et entend se mobiliser pour défendre son office.

C'est en son nom que j'interviens, pour demander à la Municipalité d'intervenir auprès de la Poste, afin de connaître ses intentions quant au maintien de cet office.

Par la même occasion, je profite de demander à la Municipalité si elle a répondu à ma proposition de faire ses démarches postales à l'office du village. J'avais fait cette proposition il y a quelques années, dans le but de répartir les prestations entre les deux offices, et pour montrer qu'un usage substantiel est fait de celui du village.

J'interpelle donc la municipalité pour lui demander d'intervenir auprès de la Poste afin de lui demander quelles sont ses intentions sur l'Office du village.

Je réitère également le vœu qu'elle intervienne auprès de ses services pour les inciter à faire leurs démarches auprès de cet office."

Mme Marianne Huguenin, Syndique : "Nous avons déjà ressorti le gros dossier que nous avons sur la poste. Le Conseil communal est intervenu souvent: en 2001, en 2006 et 2007. Nous allons réintervenir suite à la demande du Conseil et nous vous répondrons plus en détail la prochaine fois, y compris sur votre vœu. Cela avait été efficace lors des

précédentes menaces et il n'y a aucun doute qu'une pression pour défendre ces postes est utile."

- Interpellation de **M. Ali Korkmaz** (PSR) intitulée: Encourager les citoyennes et citoyens étrangers à utiliser leurs droits.

"Au lendemain du 1^{er} tour de l'élection complémentaire pour la Municipalité, le taux de participation particulièrement bas doit nous interpeller. Seul un électeur sur cinq s'est exprimé!

En qualité d'ancien membre de la commission d'intégration suisses-étrangers (CISE), je m'inquiète encore plus du taux catastrophique de participation des citoyennes et citoyens étrangers. Appelés pour la 3^{ème} fois à s'exprimer au niveau communal, force nous est de constater qu'ils n'ont pas répondu présent. Je suis d'avis que cette constatation doit nous inciter à faire une analyse. L'enjeu a-t-il été compris? Ces nouveaux électeurs savent-ils comment voter? Les nombreuses questions auxquelles j'ai dû répondre aux stands le samedi matin et dans mon entourage me laissent penser que nous avons encore un grand travail d'information.

Au niveau de la commune, une partie de cette mission incombe clairement à notre déléguée à l'intégration ainsi qu'à la commission d'intégration suisses-étrangers, je pose donc les questions suivantes à la Municipalité.

1. Quelle est l'analyse de la déléguée à l'intégration par rapport à ce taux de participation décevant des citoyennes et citoyens étrangers?
2. Quelles ont été les actions de sensibilisation ou d'information organisées par notre déléguée (ou la CISE) avant les élections du 29 mars?
3. La déléguée à l'intégration envisage-t-elle la mise sur pied d'un dispositif d'information en vue de favoriser la participation des citoyennes et citoyens étrangers à l'avenir?"

Mme Myriam Romano, Municipale, annonce qu'une séance plénière de la CISE est agendée, qui abordera ce sujet et qu'elle répondra à cette interpellation la prochaine fois.

Mme Marianne Huguenin, Syndique: "On va traiter cette interpellation avec intérêt, mais cela concerne aussi les citoyens suisses, car le taux de participation n'est pas satisfaisant non plus pour les citoyens suisses."

- Interpellation de **Mme Karine Clerc** (Fourmi rouge) sur les distributeurs à boisson et la vente de nourriture dans les préaux scolaires.

"Je relaie une inquiétude de l'Association des Parents d'Elèves.

Celle-ci a pris connaissance du fait que certains collèges sont équipés de distributeurs à boissons, et que des commerçants viennent dans la cour de récréation pour vendre des aliments de boulangerie aux élèves.

Dans le souci de la santé des enfants, l'Association des Parents d'Elèves s'interroge sur cette pratique.

J'interpelle donc la Municipalité afin de savoir comment sont gérées ces ventes. Existe-t-il un règlement entre la commune et les écoles ? Y a-t-il des critères de santé définis ?"

Mme Myriam Romano, Municipale, désire répondre immédiatement, puisque ce sujet a déjà été traité. Ces ventes sont faites en accord avec les animatrices santé des établissements. Un accord avait été pris avec des boulangeries pour qu'elles viennent dans la cour vendre des denrées qui conviennent: pas de pains au chocolat, mais plutôt des ballons avec des branches de chocolat, par exemple. Les distributeurs de boissons sont également réglementés et surveillés par les animateurs santé.

Mme Karine Clerc remercie Mme la Municipale pour sa réponse, qui lui semble suffisante et qui permettra de rassurer l'APE.

- Interpellation de **M. Michele Scala** (PSR) pour des achats publics équitables.

"L'achat de produits bon marché à l'étranger a souvent une face cachée. Des ballons de football aux bordures de trottoir en passant par les habits de travail, le matériel informatique, beaucoup d'entre eux ont été fabriqués dans des conditions inhumaines: salaires de misère, semaine de 70 heures, graves dangers pour la santé, travail des enfants. Des produits équitables ne seront offerts en abondance sur le marché que lorsqu'une demande pour de tels produits existera. Comme acheteurs importants, les collectivités publiques - parmi elles les communes - ont une responsabilité particulière. Elles peuvent exiger des fabricants la preuve que les biens et services fournis ont été produits dans des conditions équitables.

Un tel contrôle est possible: pour beaucoup de produits, il existe un label et des certifications fiables. Les multinationales peuvent aussi mener leurs propres contrôles et les faire vérifier par des organisations indépendantes.

Le respect des droits fondamentaux devrait être une évidence dans le monde entier. Il n'est pas normal que nos impôts fassent prospérer des fabricants qui bafouent les droits humains et exploitent leur employé-e-s. Les collectivités publiques peuvent contribuer à un monde plus juste, s'ils prennent garde à acquérir des produits issus du commerce équitable. C'est du reste l'objet d'une campagne de sensibilisation lancée auprès des communes par l'œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO).

Par cette interpellation, nous demandons à la Municipalité de Renens de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

1. La commune de Renens règle-t-elle contractuellement avec les entreprises, fournisseurs et prestataires de service, le respect des dispositions des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT)? Si non, est-elle prête à le faire à l'avenir?
2. La Municipalité de Renens est-elle prête à sensibiliser et à informer l'ensemble de son administration sur les possibilités existantes de faire des acquisitions qui soient durables sur les plans social et écologique et à informer la population sur les mesures décidées et mises en œuvre?
3. La Municipalité est-elle prête à favoriser les achats de produits issus du commerce équitable? Pour notre commune, les domaines sont multiples: matériel de voirie, textiles, matériel de sports, etc...?
4. La Municipalité est-elle prête à intensifier le développement de réseaux avec d'autres collectivités publiques pour garantir des achats équitables?"

Mme Marianne Huguenin, Syndique remercie M. Scala. La Municipalité répondra en détail sur ses pratiques et ses intentions lors d'une prochaine séance.

- Interpellation de **M. Reza Safaï** (Fourmi rouge) concernant la sécurité au parking du Censuy.

"La saison de foot a commencé et toute la semaine nous avons des enfants qui se changent aux vestiaires du stade du Censuy et s'entraînent sur les terrains situés de l'autre côté du parking. De ce fait, ils doivent traverser le parking.

Avec le nouvel aménagement à la hauteur de la rentrée du stade du Censuy et les places réservées pour le bus, cette traversée devient très périlleuse pour les enfants.

Premièrement, le passage pour piétons se situe à l'endroit de la déviation pour les voitures.

Deuxièmement, les parkings destinés aux bus cachent la vue pour les conducteurs.

Troisièmement, les enfants doivent sauter par-dessus la barrière temporaire, traverser la route, qui est en sens inverse, passer à travers deux rangées de places de parc, traverses la troisième voie de la circulation pour finalement arriver au terrain d'entraînement ou de match de week-end.

Un autre problème subsiste; étant donné le nombre de camionnettes et de fourgonnettes parquées le long du stade, souvent lorsqu'un conducteur cherche une place de parc, le conducteur suivant, qui ne fait que traverser, s'impatiente et cela aboutit à des discussions orageuses.

Ma question est: est-il possible de changer l'aménagement et de mieux sécuriser les lieux tout en discutant avec les responsables du football de Renens?"

Mme Tinetta Maystre, Municipale rappelle qu'il s'agit d'un aménagement provisoire qui a été créé pour la durée du chantier du côté du giratoire Lac-Léman, pour décharger ce giratoire et permettre aux personnes qui sont parquées au Censuy de ressortir directement. Un bilan sera fait à la fin d'une année, c'est-à-dire quand le chantier sera terminé, pour voir si cette mesure peut rester, car elle est intéressante au niveau écologique, permettant effectivement d'éviter des détours à travers ce quartier. La Municipalité entend ces appels à plus de sécurité. Ce nouvel aménagement a permis plus de sécurité, puisqu'il brise la vitesse des voitures en les forçant à faire un détour et le passage piétons est justement là où il faut freiner pour faire le tour. Les gendarmes couchés permettent une certaine sécurisation. Elle propose d'aller voir sur place avec le club de foot, qu'il transmette là où il voit des problèmes. Cela a déjà été fait il y a une année, mais comme la saison reprend, c'est peut-être important de le refaire. La Municipalité répondra alors par écrit à cette interpellation.

15. Propositions individuelles et divers.

Mme Anne Holenweg Rouyet (PSR) annonce sa démission du Conseil:

"Cela fera bientôt 20 ans que j'ai été élue pour la première fois à Renens comme conseillère communale. La configuration politique de ce conseil était alors fort différente et j'ai activement participé à en changer les équilibres.

Je vis aujourd'hui dans une commune clairement identifiée par tous comme dirigée – et bien dirigée – par la gauche. Je suis heureuse de ce que j'ai pu faire – à mon niveau – pour que cela soit

possible... et en suis même, parfois, fière. En 10 ans de majorité de gauche, les choses ont bien changée...

Ces années ont vu ma commune mûrir, mieux vivre son métissage, reconnaître son histoire ouvrière et son avenir tertiaire, affermir son lien avec les autres communes de l'Ouest, se faire respecter et souvent admirer des autres villes du canton... et même des habitant-e-s de Lausanne!

Aujourd'hui, son dynamisme, son ouverture et son sens de la démocratie participative sont reconnus, au-delà même des frontières du canton.

Ce qu'est devenue – ce que devient – ma Ville me ravit.

Je démissionne ce soir, sachant que de nombreux conseillers et conseillères, de mon parti ou d'autres partis, auront à cœur de continuer ou de reprendre le travail, parfois ingrat, de contrôler et gérer les affaires communales, et celui, plus gratifiant souvent, de proposer – dans des commissions ou par voie de motion – de nouvelles pistes au développement de la Ville.

Mon travail de syndicaliste, commencé il y a 10 ans a évolué; mes responsabilités de formatrice se sont accrues, me font courir la Suisse et m'envoient parfois aux limites Sud et Est de l'Europe...

Je ne rajeunis pas et encaisse moins bien mes très longues journées de travail et de déplacement.

En prenant congé de vous, je vous souhaite, cherEs collègues, de continuer à œuvrer ensemble pour l'avenir des habitants de notre commune – tous ses habitants.

M'adressant tout particulièrement à mes collègues et amis de la gauche plurielle, je leur demande de continuer à dessiner ensemble les contours d'une ville ouverte et audacieuse, de garder en mémoire et chercher à concrétiser toujours, ce qui fait notre histoire et notre éthique. Cela ressemble à un testament et en est, ma foi, un peu un!

Au revoir donc, hors les murs du Conseil, sur les trottoirs ou dans les salles de la Ville. Et très bonne fin de soirée à toutes et à tous."

Le Président remercie Mme Holenweg de son engagement pour notre commune.

M. Daniel Rohrbach (PSR) n'a appris que ce soir la démission de sa camarade Anne Holenweg. En son nom personnel et au nom du PSR et au nom de tous, il la remercie pour tout le travail qu'elle a accompli.

Mme Line Rouyet (PSR) rappelle le concert annuel de la fanfare La Clé d'Argent samedi 4 avril à la Salle de spectacles.

M. Walter Siegrist (RCDR) rappelle samedi la première animation dans la Rue Neuve et dimanche 5, le marché mensuel du village.

Le Président lève la séance à 22 h 15.

Il donne rendez-vous au **jeudi 14 mai 2009 à 20 h 15.**

Le Président:

La Secrétaire:

Jean-Pierre Leyvraz

Suzanne Sisto-Zoller